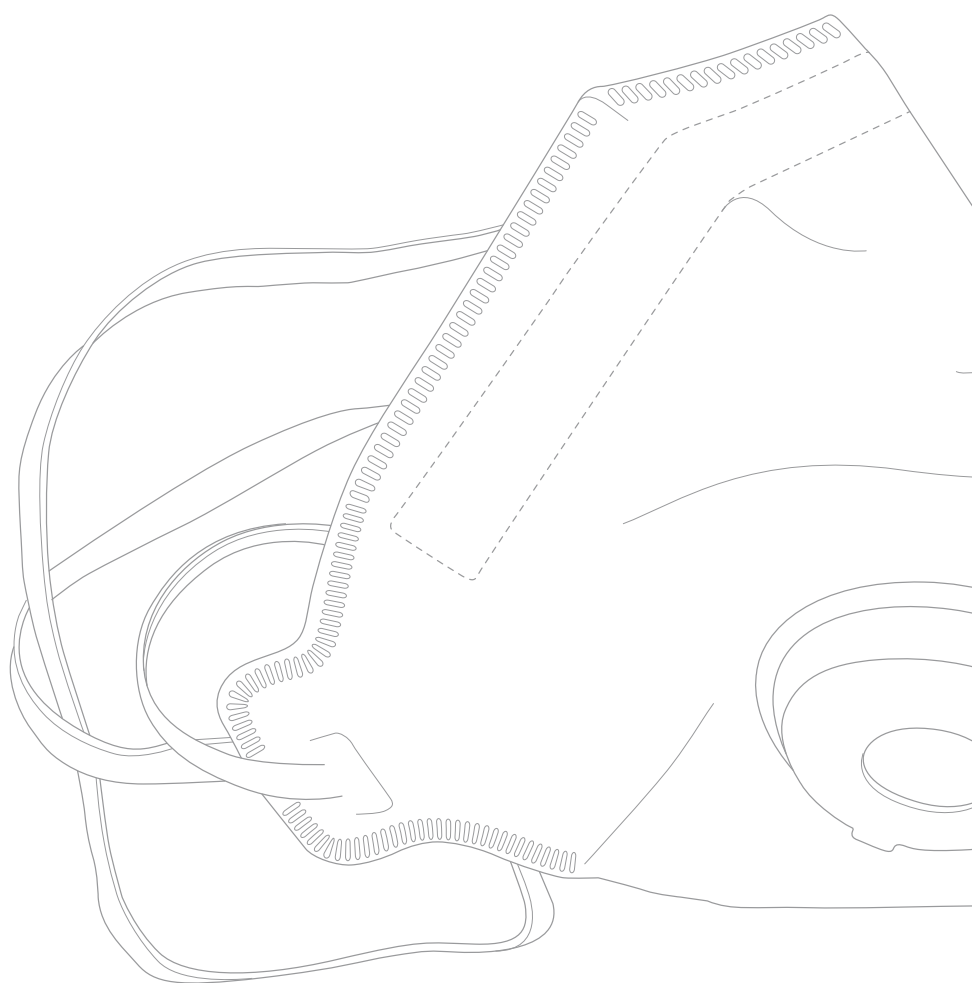


Fiche Données de Sécurité



COSENTINO®

SILESTONE®

DEKTON®

SENSA

Sommaire

1. Identification de l'article et de la société/l'entreprise
2. Identification des dangers
3. Composition/informations sur les composants
4. Premiers secours
5. Mesures de lutte contre l'incendie
6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
7. Manipulation et stockage
8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle
9. Propriétés physiques et chimiques
10. Stabilité et réactivité
11. Informations toxicologiques
12. Informations écologiques
13. Considérations relatives à l'élimination
14. Informations relatives au transport
15. Informations réglementaires
16. Autres informations

Silestone®

1. Identification de l'article et de l'entreprise

Nom du matériau : Silestone®

Usage du matériau : Surface en quartz destinée à des ambiances intérieures, principalement sous forme de plan de travail de cuisine et tablettes de salle de bains, revêtement de sols, parements et autres usages similaires.

Attention : ne pas élaborer le matériau à sec.

Nom de l'entreprise :

COSENTINO, S.A. Ctra. A-334. Km 59
Cantoria (Almería) Spain
Telephone: +34 950 44 41 75 / Fax: +34 950 44 42 26
www.cosentino.com

Responsable de la FDS,
Maria Gonzalez Contreras; imgonzalez@cosentino.com

Service médical d'information toxicologique :
Téléphone d'urgence : +34 91 562 04 20

2. Identification des risques

Le Règlement CLP (CE) n.º 1272/2008, ne prévoit aucun risque associé au matériau fini Silestone®. Veuillez toutefois considérer l'information détaillée comme suit pour son élaboration et installation. Veuillez la lire attentivement. La poussière générée par les procédés de fabrication contient de la silice cristalline respirable (SiO₂), à hauteur de 70%-90%.



DANGER

H 372 Risque avéré d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par inhalation).



Classification selon la directive 1999/45/CE

R20 Nocif si inhalé.

R48 Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.

PRÉVENTION



P260 Ne pas respirer les poussières produites lors de la coupe, de la taille et du polissage du matériau.

P264 Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce matériau.

P284 Porter un équipement de protection respiratoire pour particules (P3).

PREMIERS SECOURS

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P501 Disposer des déchets conformément à la réglementation locale.

S22 Ne pas respirer la poussière.

S38 Utiliser un équipement de protection individuelle P3.

3. Composition / information sur les composants

Description générale des composants

Le matériau est composé par des charges inorganiques minérales (85-95%), telles que par exemple et sans s'y limiter, sables extra-siliceux, quartz, cristobalite, verres et autres, polyester (5-15%), pigments et additifs (<5%). Contient de la silice cristalline 70%-90%.

Le matériau final est certifié par le Greenguard Environment Institute en tant que produit qui respecte les normes de qualité de l'air intérieur par rapport aux composés organiques volatiles (Certification N° 2903-410 for Indoor Air Quality G 2904-420 for Children & Schools). De même, le matériau possède d'autres certifications qui garantissent son engagement en matière d'environnement et de santé, telles que l'ISO 14001 et la NSF.



4. Premiers secours



Le matériau fini n'exige pas de mesures particulières. Les mesures suivantes s'appliquent au processus de fabrication :

Contact avec les yeux : Maintenir les paupières ouvertes et laver abondamment à l'eau.

Contact avec la peau : Laver au savon et à l'eau.

Contact par inhalation : Conduire la personne affectée à un lieu bien aéré. Appliquer une ventilation assistée en cas de réaction grave du blessé. Aérer correctement la zone de travail. Consulter un médecin en cas de malaise.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Résistance au feu : Catégorie: B, s1, d0 / Bfl, s1

Agents d'extinction adéquats : Tout agent adéquat contre le type de feu environnant. Les extincteurs à poudre polyvalente sont recommandés.

Equipements de protection personnelle : Selon le feu environnant.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Le matériau fini ne présente aucun risque de résidus.

7. Manipulation et stockage

Manutention manuelle.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'effectuer une évaluation des risques conformément à la loi locale sur la prévention des risques.

Il est recommandé de prendre les précautions suivantes :

- Des systèmes de manipulation sûrs doivent être utilisés (grue, charpentes en A avec barres de sécurité). Les élingues doivent être bien protégées/résistantes car le matériau est plus coupant que la pierre naturelle.
- Utiliser un casque, des chaussures de sécurité, des lunettes de sécurité et des gants à protection mécanique.

Précautions pour la protection de l'environnement. Il est spécifiquement recommandé d'utiliser des outils réfrigérés à l'eau afin d'éviter la formation d'ambiances pulvérulentes.

Stockage.

Il n'est pas nécessaire qu'il y ait des conditions spécifiques pour un stockage sûr, il suffit de procéder au stockage au sein d'un lieu convenablement fermé et couvert. Éviter de forts impacts pouvant provoquer la cassure du matériau.

8. Contrôles d'exposition et protection personnelle

Valeurs limites d'exposition.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'effectuer une évaluation des risques d'exposition à la poussière conformément à la loi locale sur la prévention des risques.

**Valeur limite d'exposition en mg/m³
8 heures TWA – Poussière alvéolaire**

PAYS/AUTORITÉ	POUSSIÈRE INERTE	QUARTZ (Q)	CRISTOBALITE (C)	TRIDYMITTE (T)
Belgique / II	3	0,1	0,05	0,05
France / VIII	7	5 or 25 k/Q	0,05	0,05
France / IX	5	0,1	0,05	0,05
Suisse / XXIII	6	0,15	0,15	0,15

Q : quartz percentage - K=1

PAYS	ADOpte PAR/DENOMINATION DE LA LOI	NOM OEL (SI PECIFIQUE)
Belgique / II	Ministere de l'Emploi et du Travail.	
France / VIII	Ministère de l'Industrie (RGIE).	Empoussiérage de référence
France / IX	Ministère du Travail.	Valeur limite de Moyenne d'Exposition
Suisse / XXIII		Valeur limite de Moyenne d'Exposition

Source: IMA-Europe. Date : Mai 2010, mise à jour disponible sur le site: <http://wvm.ima-europe.eu/otherPublications.html>

Contrôles d'exposition. Élaboration et Installation.

Le fabricant recommande l'élaboration et l'installation du matériel au moyen de méthodes de production en milieu humide. La poussière produite dans les processus d'élaboration contient de la silice cristalline alvéolaire (SiO₂).

Une exposition prolongée à la poussière dérivée d'opérations de coupe et d'élaboration, sans utiliser les mesures de protection adéquates peut causer de graves incidences en matière de santé, y compris la pneumoconiose et la silicose, ainsi qu'une évolution défavorable à d'autres maladies pulmonaires (Bronchite, emphysème, etc.)

L'exposition à la poussière doit être surveillée et contrôlée avec des mesures de contrôle adéquates telles que :

- Machines et outils ayant des systèmes d'apport d'eau ou de «voie humide».
- Systèmes d'aération naturelle et/ou forcée garantissant la rénovation de l'air au sein des lieux de travail.
- Nettoyage et maintenance. Usage de systèmes de nettoyage par aspiration et/ou à l'eau, en évitant de balayer et usage de l'air comprimé, méthodes qui produisent une ambiance pulvérulente. Programmes de maintenances préventives des installations

afin de garantir les conditions correctes en matière d'ordre, de nettoyage et de fonctionnement des équipes de travail.

- Protection respiratoire pour particules de type P3 selon la réglementation EN 143:2001 et ses révisions EN 143/AC 2002, EN 143/AC 2005, y compris en travaillant avec de l'eau en tant qu'agent réducteur de poussière au cours de l'élaboration de Silestone®.
- Protection des mains. Il est recommandé d'utiliser des gants à protection mécanique afin d'éviter les coupures avec les pièces lors de leur manipulation.
- Protection oculaire. L'usage d'une protection oculaire est recommandé, selon la réglementation EN166:2001.
- Protection cutanée. L'usage d'une protection cutanée n'est pas nécessaire mais il est recommandé d'utiliser une tenue de travail permettant d'éviter le contact de la poussière avec la peau. Se laver les mains et le visage au savon et à l'eau afin d'éliminer la poussière de l'élaboration avant les repos et à la fin du tour de service.
- Tenue de travail: ne pas laver en utilisant de l'air comprimé, nettoyer par aspiration.

Conformément aux lois et aux règlements correspondants, le matériau hors qualité ou jeté peut être déposé au sein de décharges pour matériaux inertes.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect : solide, selon la gamme commerciale.

Couleur : gamme commerciale.

Odeur : Inodore.

pH : Non applicable

Miscibilité (dans l'eau) : Non applicable

Absorption d'eau (EN-14617-1) : (0,04–0,20)%.

Densité (EN-14617-1) : 2250–2450 kg/m³

Résistance à la compression (EN-14617-15) : 112-248 MPa.

Résistance à la flexion (EN-14617-2) : 29–70 MPa.

Coefficient de dilatation thermique (EN-14617-11) : 7-8-10-6 °C-1

Température d'ignition : Non applicable.

Point d'inflammation : Non applicable.

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter :

- Éviter le contact avec des surfaces à des températures supérieures à 150 °C.
- Éviter de forts impacts pouvant provoquer la cassure du matériau.
- Éviter son usage en extérieur.

Produits de décomposition: Aucun connu..

11. Information toxicologique

Service médical d'information toxicologique (Espagne): +34 91 562 04 20

La poussière produite dans l'élaboration du produit contient de la silice cristalline alvéolaire (SiO₂)

Une inhalation prolongée et/ou massive de silice cristalline alvéolaire peut provoquer une fibrose pulmonaire et une pneumoconiose telle que la silicose ainsi qu'une évolution défavorable à d'autres maladies pulmonaires (bronchite, emphysème, etc.). Le principal symptôme de la silicose est la perte de capacité pulmonaire. Les personnes affectées par la silicose ont plus de risque de contracter un cancer du poumon.

12. Information écologique

Silestone® ne présente pas d'écotoxicité, mais en raison de sa nature physique-chimique, il inhibe l'apparition de microorganismes à sa surface.

13. Considérations relatives à l'élimination

Conformément aux Directives européennes 91/156/CEE et 199/31/CEE, à la loi 10/98, du 21 avril et au R.D. 1481/2001, du 27 décembre, le produit hors qualité ou jeté peut être déposé au sein de décharges pour matériaux inertes.

Les emballages du produit Silestone® seront éliminés en suivant les réglementations nationales. D'une façon générale, ils seront déposés au sein de conteneurs en plastique ou en papier selon si celui-ci peut être ou non recyclé.

14. Information relative au transport

Matériau non dangereux selon les critères de la réglementation du transport par terre, mer et air.

NUMÉRO UN	NON ASSIGNÉ	TRANSPORT PAR MER	
Packaging group	none	IMDG/IMO	non restreint
TRANSPORT PAR ROUTE ET CHEMIN DE FER		TRANSPORT PAR VOIE AÉRIENNE	
ADR/RID		ICAO/ITA	non restreint
TPC/TPF	non restreint		

15. Information réglementaire

Règlement CLP, (CE) n.º 1272/2008 conformément auquel a été rédigé la présente Feuille de données de sécurité (MSDS). Étiquetage selon les directives européennes EEC.

16. Autres informations

Il est recommandé de consulter Cosentino, S.A. avant d'utiliser ou de fournir le matériau pour un autre type d'applications, différentes de celles citées précédemment.

D'après toutes nos connaissances actuelles, l'information contenue au sein de ce document est véritable et exacte. Toutefois, toutes les recommandations ou suggestions formulées ne bénéficient pas de notre garantie, dans la mesure où les conditions d'usage du matériau échappent à notre contrôle.

De plus, la teneur de la présente feuille de sécurité ne peut en aucun cas être interprétée comme une recommandation d'usage pour n'importe quel matériau au mépris des lois, des pratiques de sécurité ou des brevets en vigueur ayant trait à tout matériau ou usage. Le récepteur de notre matériau devra observer, sous sa responsabilité, les réglementations et les règles correspondantes. Les données contenues au sein de cette Feuille de données de sécurité ne constituent en aucun cas une garantie de propriétés spécifiques et ne donnent en aucun cas lieu à une relation contractuelle.

La présente Feuille de données de sécurité (MSDS) est conforme au Règlement CLP, (CE) n.º 1272/2008

Pour de plus amples informations, veuillez suivre les instructions données dans le Guide de bonnes pratiques pour l'élaboration édité par le fabricant. Informations disponibles sur www.silestone.com

Vous trouverez de plus amples informations sur <http://www.nepsi.eu/> et au sein du Guide des bonnes pratiques lié à la protection de la santé du travailleur, à la manipulation adéquate et à l'usage adapté de la silice cristalline et des produits en contenant, édité par NEPSI.

Dekton®

1. Identification de l'article et de l'entreprise

Nom du matériau: Dekton®

Usage du matériau: Surface ultracompacte destinée à un usage en intérieur comme en extérieur, notamment pour les plans de travail, les salles de bain, les revêtements de sol et muraux.

Attention: ne pas élaborer le matériau à sec.

Nom de l'entreprise :

COSENTINO, S.A. Ctra. A-334. Km 59
Cantoria (Almería) Spain
Telephone: +34 950 44 41 75 / Fax: +34 950 44 42 26
www.cosentino.com

Responsable de la FDS,
Maria Gonzalez Contreras; imgonzalez@cosentino.com

Service médical d'information toxicologique :
Téléphone d'urgence : +34 91 562 04 20

2. Identification des risques

Le Règlement CLP (CE) n.º 1272/2008, ne prévoit aucun risque associé au matériau fini DEKTON®. Cependant, de la poussière contenant de la silice cristalline alvéolaire peut être générée au cours d'opérations d'usinage. Une exposition prolongée ou répétée à la silice alvéolaire entraîne, par inhalation, des maladies pulmonaires, telle que la silicose (Danger H372). Afin d'éviter ou de minimiser l'exposition à cette substance, il est indispensable d'adopter une série de mesures préventives. Contient de la silice cristalline < 11%



DANGER

H 372 Risque avéré d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par inhalation).



Classification selon la directive 1999/45/CE

R20 Nocif si inhalé.

R48 Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.

PRÉVENTION



P260 Ne pas respirer les poussières produites lors de la coupe, de la taille et du polissage du matériau.

P264 Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce matériau.

P284 Porter un équipement de protection respiratoire pour particules (P3).

PREMIERS SECOURS

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P501 Disposer des déchets conformément à la réglementation locale.

S22 Ne pas respirer la poussière.

S38 Utiliser un équipement de protection individuelle P3.

3. Composition / information sur les composants

Description générale des composants

Dekton® se compose de silice-alumine, silice amorphe, silice cristalline, zircon et de pigments inorganiques. La teneur en silice cristalline (SiO₂) est inférieure à 11%.

SILICE CRISTALLINE - QUARTZ:
CAS 14808-60-7 / EINECS 238-878-4

4. Premiers secours



Le matériau fini n'exige pas de mesures particulières. Les mesures suivantes s'appliquent au processus de fabrication :

Contact avec les yeux : Maintenir les paupières ouvertes et laver abondamment à l'eau.

Contact avec la peau : Laver au savon et à l'eau.

Contact par inhalation : Conduire la personne affectée à un lieu bien aéré. Appliquer une ventilation assistée en cas de réaction grave du blessé. Aérer correctement la zone de travail. Consulter un médecin en cas de malaise.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Résistance au feu : Catégorie: A1 / A1fl.

Agents d'extinction adéquats : Tout agent adéquat contre le type de feu environnant. Les extincteurs à poudre polyvalente sont recommandés.

Equipements de protection personnelle : Selon le feu environnant.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Le matériau fini ne présente aucun risque de résidus.

7. Manipulation et stockage

Manutention manuelle.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'effectuer une évaluation des risques conformément à la loi locale sur la prévention des risques.

Il est recommandé de prendre les précautions suivantes :

- Des systèmes de manipulation sûrs doivent être utilisés (grue, charpentes en A avec barres de sécurité). Les élingues doivent être bien protégées/résistantes car le matériau est plus coupant que la pierre naturelle.
- Utiliser un casque, des chaussures de sécurité, des lunettes de sécurité et des gants à protection mécanique.

Précautions pour la protection de l'environnement. Il est spécifiquement recommandé d'utiliser des outils réfrigérés à l'eau afin d'éviter la formation d'ambiances pulvérulentes.

Stockage.

Il n'est pas nécessaire qu'il y ait des conditions spécifiques pour un stockage sûr, il suffit de procéder au stockage au sein d'un lieu convenablement fermé et couvert. Éviter de forts impacts pouvant provoquer la cassure du matériau.

8. Contrôles d'exposition et protection personnelle

Valeurs limites d'exposition.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'effectuer une évaluation des risques d'exposition à la poussière conformément à la loi locale sur la prévention des risques.

**Valeur limite d'exposition en mg/m³
8 heures TWA – Poussière alvéolaire**

PAYS/AUTORITÉ	POUSSIÈRE INERTE	QUARTZ (Q)	CRISTOBALITE (C)	TRIDYMITTE (T)
Belgique / II	3	0,1	0,05	0,05
France / VIII	7	5 or 25 k/Q	0,05	0,05
France / IX	5	0,1	0,05	0,05
Suisse / XXIII	6	0,15	0,15	0,15

Q : quartz percentage - K=1

PAYS	ADOpte PAR/DENOMINATION DE LA LOI	NOM OEL (SI SPECIFIQUE)
Belgique / II	Ministère de l'Emploi et du Travail.	
France / VIII	Ministère de l'Industrie (RGIE).	Empoussiérage de référence
France / IX	Ministère du Travail.	Valeur limite de Moyenne d'Exposition
Suisse / XXIII		Valeur limite de Moyenne d'Exposition

Source: IMA-Europe. Date : Mai 2010, mise à jour disponible sur le site: <http://wvm.ima-europe.eu/otherPublications.html>

Contrôles d'exposition. Élaboration et Installation.

Le fabricant recommande l'élaboration et l'installation du matériel au moyen de méthodes de production en milieu humide. La poussière produite dans les processus d'élaboration contient de la silice cristalline alvéolaire (SiO₂).

Une exposition prolongée à la poussière dérivée d'opérations de coupe et d'élaboration, sans utiliser les mesures de protection adéquates peut causer de graves incidences en matière de santé, y compris la pneumoconiose et la silicose, ainsi qu'une évolution défavorable d'autres maladies pulmonaires (Bronchite, emphysème, etc.)

L'exposition à la poussière doit être surveillée et contrôlée avec des mesures de contrôle adéquates telles que:

- Éviter ou minimiser la production de poussière. Au cours d'opérations d'usinage, toujours utiliser des équipements dotés d'un système d'apport en eau. L'eau doit être propre, abondante et dirigée vers les points de coupe, de taille ou de polissage.
- Éviter ou minimiser le passage de la poussière dans l'atmosphère. Utiliser des dispositifs d'extraction localisée de poussière aux endroits où celle-ci est produite.
- Indiquer et délimiter les zones à risque.

- Effectuer un contrôle périodique de la concentration environnementale de silice cristalline alvéolaire.
- Systèmes d'aération naturelle et/ou forcée garantissant la rénovation de l'air au sein des lieux de travail.
- Nettoyage et maintenance. Usage de systèmes de nettoyage par aspiration et/ou à l'eau, en évitant de balayer et d'utiliser de l'air comprimé, car ces méthodes favorisent une ambiance pulvérulente. Programmes de maintenances préventives des installations afin de garantir les conditions correctes en matière d'ordre, de nettoyage et de fonctionnement des équipes de travail.
- Toujours utiliser une protection respiratoire pour particules de type P3 selon la réglementation EN 143:2001 et ses révisions EN 143/AC 2002, EN 143/AC 2005, y compris en travaillant avec de l'eau en tant qu'agent réducteur de poussière au cours de l'élaboration de Dekton®.
- Protection des mains. Utiliser des gants à protection mécanique afin d'éviter les coupures avec les pièces lors de leur manipulation.
- Protection oculaire. Utiliser une protection oculaire est recommandé, selon la réglementation EN166:2001.
- Protection cutanée. Il est recommandé d'utiliser une tenue de travail permettant d'éviter le contact de la poussière avec la peau. Se laver les mains et le visage au savon et à l'eau afin d'éliminer la poussière de l'élaboration avant les pauses et à la fin du tour de service.

- Tenue de travail: ne pas laver en utilisant de l'air comprimé, nettoyer par aspiration.
- Ne pas boire ni manger sur le lieu de travail.
- Changer de tenue de travail et/ou de protection et se nettoyer avant de manger.
- À la fin de la journée de travail, se nettoyer, se doucher si nécessaire, et mettre des vêtements propres avant de quitter le lieu de travail.
- Installer un système de surveillance médicale.
- Les pièces doivent quitter l'atelier entièrement finies et prêtes à l'emploi pour l'installateur.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apect : solide, selon la gamme commerciale.

Couleur : gamme commerciale.

Odeur : Inodore. / **pH** : Non applicable

Miscibilité (dans l'eau) : Non applicable

Absorption d'eau (EN-14617-1) : (0,04–0,20)%.

Densité (EN-14617-1) : 2250–2450 kg/m³

Résistance à la compression (EN-14617-15) : 112-248 MPa.

Résistance à la flexion (EN-14617-2) : 29–70 MPa.

Coefficient de dilatation thermique (EN-14617-11) : 7-8-10-6 °C-1

Température d'ignition : Non applicable.

Point d'inflammation : Non applicable.

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter :

- Éviter le contact avec des surfaces à des températures supérieures à 300 °C.
- Éviter de forts impacts pouvant provoquer la cassure du matériau.

Produits de décomposition: Aucun connu..

11. Information toxicologique

Service médical d'information toxicologique (Espagne): +34 91 562 04 20

La poussière produite dans l'élaboration du produit contient de la silice cristalline alvéolaire (SiO₂)

Une inhalation prolongée et/ou massive de silice cristalline alvéolaire peut provoquer une fibrose pulmonaire et une pneumoconiose telle que la silicose ainsi qu'une évolution défavorable à d'autres maladies pulmonaires (bronchite, emphysème, etc.). Le principal symptôme de la silicose est la perte de capacité pulmonaire. Les personnes affectées par la silicose ont plus de risque de contracter un cancer du poumon.

12. Information écologique

Dekton® ne présente pas d'écotoxicité, mais en raison de sa nature physique-chimique, il inhibe l'apparition de microorganismes à sa surface.

13. Considérations relatives à l'élimination

Conformément aux Directives européennes 91/156/CEE et 199/31/CEE, à la loi 10/98, du 21 avril et au R.D. 1481/2001,

du 27 décembre, le produit hors qualité ou jeté peut être déposé au sein de décharges pour matériaux inertes.

Les emballages du produit Dekton® seront éliminés en suivant les réglementations nationales. D'une façon générale, ils seront déposés au sein de conteneurs en plastique ou en papier selon si celui-ci peut être ou non recyclé.

14. Information relative au transport

Matériau non dangereux selon les critères de la réglementation du transport par terre, mer et air.

NUMÉRO UN	NON ASSIGNÉ	TRANSPORT PAR MER	
Packaging group	none	IMDG/IMO	non restreint
TRANSPORT PAR ROUTE ET CHEMIN DE FER		TRANSPORT PAR VOIE AÉRIENNE	
ADR/RID		ICAO/ITA	non restreint
TPC/TPF	non restreint		

15. Information réglementaire

Règlement CLP, (CE) n.º 1272/2008 conformément auquel a été rédigé la présente Feuille de données de sécurité (MSDS). Étiquetage selon les directives européennes EEC.

16. Autres informations

Il est recommandé de consulter Cosentino, S.A. avant d'utiliser ou de fournir le matériau pour un autre type d'applications, différentes de celles citées précédemment. D'après toutes nos connaissances actuelles, l'information contenue au sein de ce document est véritable et exacte. Toutefois, toutes les recommandations ou suggestions formulées ne bénéficient pas de notre garantie, dans la mesure où les conditions d'usage du matériau échappent à notre contrôle.

De plus, la teneur de la présente feuille de sécurité ne peut en aucun cas être interprétée comme une recommandation d'usage pour n'importe quel matériau au mépris des lois, des pratiques de sécurité ou des brevets en vigueur ayant trait à tout matériau ou usage. Le récepteur de notre matériau devra observer, sous sa responsabilité, les réglementations et les règles correspondantes. Les données contenues au sein de cette Feuille de données de sécurité ne constituent en aucun cas une garantie de propriétés spécifiques et ne donnent en aucun cas lieu à une relation contractuelle. La présente Feuille de données de sécurité (MSDS) est conforme au Règlement CLP, (CE) n.º 1272/2008

Pour de plus amples informations, veuillez suivre les instructions données dans le Guide de bonnes pratiques pour l'élaboration édité par le fabricant. Informations disponibles sur www.dekton.com

Vous trouverez de plus amples informations sur <http://www.nepsi.eu/> et au sein du Guide de bonnes pratiques lié à la protection de la santé du travailleur, à la manipulation adéquate et à l'usage adapté de la silice cristalline et des produits en contenant, édité par NEPSI.

Sensa

1. Identification de l'article et de l'entreprise

Nom du matériau : Sensa by Cosentino®

Usage du matériau : Plaque de granit naturel avec un traitement spécial qui améliore le comportement face aux taches. Il est possible de l'utiliser pour des applications de plan travail et de revêtements aussi bien en extérieur qu'en intérieur.

Attention : ne pas élaborer le matériau à sec.

Nom de l'entreprise :

COSENTINO, S.A. Ctra. A-334. Km 59
Cantoria (Almería) Spain
Telephone: +34 950 44 41 75 / Fax: +34 950 44 42 26
www.cosentino.com

Responsable de la FDS,
Maria Gonzalez Contreras; imgonzalez@cosentino.com

Service médical d'information toxicologique :
Téléphone d'urgence : +34 91 562 04 20

2. Identification des risques

Le Règlement CLP (CE) n.º 1272/2008, ne prévoit aucun risque associé au matériau fini SENSА by Cosentino®. Veuillez toutefois considérer l'information détaillée comme suit pour son élaboration et installation. Veuillez la lire attentivement. La poussière générée par les procédés de fabrication contient de la silice cristalline alvéolaire (SiO₂). Contient de la silice cristalline 50%.



DANGER

H 372 Risque avéré d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par inhalation).



Classification selon la directive 1999/45/CE
R20 Nocif si inhalé.
R48 Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.

Xn

PRÉVENTION



P260 Ne pas respirer les poussières produites lors de la coupe, de la taille et du polissage du matériau.

P264 Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce matériau.

P284 Porter un équipement de protection respiratoire pour particules (P3).

PREMIERS SECOURS

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P501 Disposer des déchets conformément à la réglementation locale.

S22 Ne pas respirer la poussière.

S38 Utiliser un équipement de protection individuelle P3.

3. Composition / information sur les composants

Description générale des composants

Composition (%) : produit naturel composé par du Quartz (5-70%), Feldspath (30-70%), Plagioclase (5-70%), Biotite (<15%), Pyroxène (<10%), Amphibole (<2%), Grenat (<2%). Composition variable selon la variété de granit. Contient de la silice cristalline jusqu'à 50%.

Le matériau final est certifié par le Greenguard Environment Institute en tant que matériau qui respecte les normes de qualité de l'air intérieur par rapport aux composés organiques volatiles (Certification N° 4259-410 for Indoor Air Quality G-4259-420 for Children & Schools). De même, le produit possède d'autres certifications qui garantissent son engagement en matière d'environnement et de santé, telles que l'ISO 14001 et la NSF.



4. Premiers secours



Le matériau fini n'exige pas de mesures particulières. Les mesures suivantes s'appliquent au processus de fabrication :

Contact avec les yeux : Maintenir les paupières ouvertes et laver abondamment à l'eau.

Contact avec la peau : Laver au savon et à l'eau.

Contact par inhalation : Conduire la personne affectée à un lieu bien aéré. Appliquer une ventilation assistée en cas de réaction grave du blessé. Aérer correctement la zone de travail. Consulter un médecin en cas de malaise.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Résistance au feu : Euroclass: A1/A1fl

Opacité des fumées: N/A ; Gouttes d'inflammabilité: N/A

Classé sans essai selon la directive 96/603/CE telle que modifiée par les directives 2000/605/CE et 2003/424/CE.

Agents d'extinction adéquats : Tout agent adéquat contre le type de feu environnant. Les extincteurs à poudre polyvalente sont recommandés.

Equipements de protection personnelle : Selon le feu environnant.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Le matériau fini ne présente aucun risque de résidus.

7. Manipulation et stockage

Manutention manuelle.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'effectuer une évaluation des risques conformément à la loi locale sur la prévention des risques.

Il est recommandé de prendre les précautions suivantes :

- Des systèmes de manipulation sûrs doivent être utilisés (grue, charpentes en A avec barres de sécurité). Les élingues doivent être bien protégées/résistantes car le matériau est plus coupant que la pierre naturelle.
- Utiliser un casque, des chaussures de sécurité, des lunettes de sécurité et des gants à protection mécanique.

Précautions pour la protection de l'environnement. Il est spécifiquement recommandé d'utiliser des outils réfrigérés à l'eau afin d'éviter la formation d'ambiances pulvérulentes.

Stockage.

Il n'est pas nécessaire qu'il y ait des conditions spécifiques pour un stockage sûr, il suffit de procéder au stockage au sein d'un lieu convenablement fermé et couvert. Éviter de forts impacts pouvant provoquer la cassure du matériau.

8. Contrôles d'exposition et protection personnelle

Valeurs limites d'exposition.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'effectuer une évaluation des risques d'exposition à la poussière conformément à la loi locale sur la prévention des risques.

**Valeur limite d'exposition en mg/m³
8 heures TWA – Poussière alvéolaire**

PAYS/AUTORITÉ	POUSSIÈRE INERTE	QUARTZ (Q)	CRISTOBALITE (C)	TRIDYMITTE (T)
Belgique / II	3	0,1	0,05	0,05
France / VIII	7	5 or 25 k/Q	0,05	0,05
France / IX	5	0,1	0,05	0,05
Suisse / XXIII	6	0,15	0,15	0,15

Q : quartz percentage - K=1

PAYS	ADOpte PAR/DENOMINATION DE LA LOI	NOM OEL (SI SPECIFIQUE)
Belgique / II	Ministère de l'Emploi et du Travail.	
France / VIII	Ministère de l'Industrie (RGIE).	Empoussiérage de référence
France / IX	Ministère du Travail.	Valeur limite de Moyenne d'Exposition
Suisse / XXIII		Valeur limite de Moyenne d'Exposition

Source: IMA-Europe. Date : Mai 2010, mise à jour disponible sur le site: <http://wvm.ima-europe.eu/otherPublications.html>

Contrôles d'exposition. Élaboration et Installation.

Le fabricant recommande l'élaboration et l'installation du matériel au moyen de méthodes de production en milieu humide. La poussière produite dans les processus d'élaboration contient de la silice cristalline alvéolaire (SiO₂).

Une exposition prolongée à la poussière dérivée d'opérations de coupe et d'élaboration, sans utiliser les mesures de protection adéquates peut causer de graves incidences en matière de santé, y compris la pneumoconiose et la silicose, ainsi qu'une évolution défavorable à d'autres maladies pulmonaires (Bronchite, emphysème, etc.)

L'exposition à la poussière doit être surveillée et contrôlée avec des mesures de contrôle adéquates telles que :

- Machines et outils ayant des systèmes d'apport d'eau ou de «voie humide».
- Systèmes d'aération naturelle et/ou forcée garantissant la rénovation de l'air au sein des lieux de travail.
- Nettoyage et maintenance. Usage de systèmes de nettoyage par aspiration et/ou à l'eau, en évitant de balayer et d'utiliser de l'air comprimé, car ces méthodes favorisent une ambiance pulvérulente. Programmes de maintenances préventives des

installations afin de garantir les conditions correctes en matière d'ordre, de nettoyage et de fonctionnement des équipes de travail.

- Protection respiratoire pour particules de type P3 selon la réglementation EN 143:2001 et ses révisions EN 143/AC 2002, EN 143/AC 2005, y compris en travaillant avec de l'eau en tant qu'agent réducteur de poussière au cours de l'élaboration de Sensa by Cosentino®.
- Protection des mains. Il est recommandé d'utiliser des gants à protection mécanique afin d'éviter les coupures avec les pièces lors de leur manipulation.
- Protection oculaire. L'usage d'une protection oculaire est recommandé, selon la réglementation EN166:2001.
- Protection cutanée. L'usage d'une protection cutanée n'est pas nécessaire mais il est recommandé d'utiliser une tenue de travail permettant d'éviter le contact de la poussière avec la peau. Se laver les mains et le visage au savon et à l'eau afin d'éliminer la poussière de l'élaboration avant les repos et à la fin du tour de service.
- Tenue de travail: ne pas laver en utilisant de l'air comprimé, nettoyer par aspiration.

Conformément aux lois et aux règlements correspondants, le matériau hors qualité ou jeté peut être déposé au

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect : solide, selon la gamme commerciale.
Couleur : gamme commerciale.
Odeur : Inodore.
pH : Non applicable
Miscibilité (dans l'eau) : Non applicable
Porosité ouverte (EN 1936) : 0,1-1,0 %
Densité (EN 1936) : 2.610-2.940 kg/m³
Résistance à la flexion (EN 12372) : 7,2-25,4 MPa.
Température d'ignition : Non applicable.
Point d'inflammation : Non applicable.

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter :

- Éviter le contact avec des surfaces à des températures supérieures à 150 °C.
- Éviter de forts impacts pouvant provoquer la cassure du matériau.
- Éviter son usage en extérieur.

Produits de décomposition: Aucun connu..

11. Information toxicologique

Service médical d'information toxicologique
 (Espagne): +34 91 562 04 20

La poussière produite dans l'élaboration du produit contient de la silice cristalline alvéolaire (SiO₂)

Une inhalation prolongée et/ou massive de silice cristalline alvéolaire peut provoquer une fibrose pulmonaire et une pneumoconiose telle que la silicose ainsi qu'une évolution défavorable à d'autres maladies pulmonaires (bronchite, emphysème, etc.). Le principal symptôme de la silicose est la perte de capacité pulmonaire. Les personnes affectées par la silicose ont plus de risque de contracter un cancer du poumon.

12. Information écologique

Sensa by Cosentino® ne présente pas d'écotoxicité, mais en raison de sa nature physique-chimique, il inhibe l'apparition de microorganismes à sa surface.

13. Considérations relatives à l'élimination

Conformément aux Directives européennes 91/156/CEE et 199/31/CEE, à la loi 10/98, du 21 avril et au R.D. 1481/2001, du 27 décembre, le produit hors qualité ou jeté peut être déposé au sein de décharges pour matériaux inertes.

Les emballages du produit Sensa by Cosentino® seront éliminés en suivant les réglementations nationales. D'une façon

générale, ils seront déposés au sein de conteneurs en plastique ou en papier selon si celui-ci peut être ou non recyclé.

14. Information relative au transport

Matériau non dangereux selon les critères de la réglementation du transport par terre, mer et air.

NUMÉRO UN	NON ASSIGNÉ	TRANSPORT PAR MER	
Packaging group	none	IMDG/IMO	non restreint
TRANSPORT PAR ROUTE ET CHEMIN DE FER		TRANSPORT PAR VOIE AÉRIENNE	
ADR/RID		ICAO/ITA	non restreint
TPC/TPF	non restreint		

15. Information réglementaire

Règlement CLP, (CE) n.º 1272/2008 conformément auquel a été rédigé la présente Feuille de données de sécurité (MSDS).
 Étiquetage selon les directives européennes EEC.

16. Autres informations

Il est recommandé de consulter Cosentino, S.A. avant d'utiliser ou de fournir le matériau pour un autre type d'applications, différentes de celles citées précédemment.

D'après toutes nos connaissances actuelles, l'information contenue au sein de ce document est véritable et exacte. Toutefois, toutes les recommandations ou suggestions formulées ne bénéficient pas de notre garantie, dans la mesure où les conditions d'usage du matériau échappent à notre contrôle.

De plus, la teneur de la présente feuille de sécurité ne peut en aucun cas être interprétée comme une recommandation d'usage pour n'importe quel matériau au mépris des lois, des pratiques de sécurité ou des brevets en vigueur ayant trait à tout matériau ou usage. Le récepteur de notre matériau devra observer, sous sa responsabilité, les réglementations et les règles correspondantes. Les données contenues au sein de cette Feuille de données de sécurité ne constituent en aucun cas une garantie de propriétés spécifiques et ne donnent en aucun cas lieu à une relation contractuelle.

La présente Feuille de données de sécurité (MSDS) est conforme au Règlement CLP, (CE) n.º 1272/2008

Pour de plus amples informations, veuillez suivre les instructions données dans le Guide de bonnes pratiques pour l'élaboration édité par le fabricant. Informations disponibles sur www.sensabycosentino.com

Vous trouverez de plus amples informations sur <http://www.nepsi.eu/> et au sein du Guide de bonnes pratiques lié à la protection de la santé du travailleur, à la manipulation adéquate et à l'usage adapté de la silice cristalline et des produits en contenant, édité par NEPSI.

Eco

1. Identification de l'article et de l'entreprise

Nom du matériau: Eco by Cosentino®

Usage du matériau: Surface fabriquée à partir de matériaux recyclés destinée à des ambiances intérieures, principalement sous forme de plan de travail de cuisine et tablettes de salle de bain, revêtement de sols, parements et autres usages similaires.

Attention: ne pas élaborer le matériau à sec.

Nom de l'entreprise :

COSENTINO, S.A. Ctra. A-334. Km 59
Cantoria (Almería) Spain
Telephone: +34 950 44 41 75 / Fax: +34 950 44 42 26
www.cosentino.com

Responsable de la FDS,
Maria Gonzalez Contreras; imgonzalez@cosentino.com

Service médical d'information toxicologique :
Téléphone d'urgence : +34 91 562 04 20

2. Identification des risques

Le Règlement CLP (CE) n° 1272/2008, ne prévoit aucun risque associé au matériau fini ECO by Cosentino®. Veuillez toutefois considérer l'information détaillée comme suit pour son élaboration et installation. Veuillez la lire attentivement. La poussière générée par les procédés de fabrication contient de la silice cristalline respirable (SiO₂). Contient de la silice cristalline 70%-90%.

DANGER
H 372 Risque avéré d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par inhalation).

Classification selon la directive 1999/45/CE
R20 Nocif si inhalé.
R48 Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.

Xn

PRÉVENTION



P260 Ne pas respirer les poussières produites lors de la coupe, de la taille et du polissage du matériau.
P264 Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce matériau.
P284 Porter un équipement de protection respiratoire pour particules (P3).

PREMIERS SECOURS

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P501 Disposer des déchets conformément à la réglementation locale.

S22 Ne pas respirer la poussière.
S38 Utiliser un équipement de protection individuelle P3.

3. Composition / information sur les composants

Description générale des composants

Le matériau est composé par des charges inorganiques minérales (85-95%), telles que par exemple et sans s'y limiter, sables extra-siliceux, quartz, verres, grès, porcelaines et autres, polyester (5-15%), pigments et additifs (<5%). Contient de la silice cristalline 70%-90%.

Le matériau final est certifié par le Greenguard Environment Institute en tant que matériau qui respecte les normes de qualité de l'air intérieur par rapport aux composés organiques volatiles (Certification N° 5999-410 for Indoor Air Quality & 5999-420 for Children & Schools). De même, le produit possède d'autres certifications qui garantissent son engagement en matière d'environnement et de santé, telles que l'ISO 14001 et la NSF



4. Premiers secours



Le matériau fini n'exige pas de mesures particulières. Les mesures suivantes s'appliquent au processus de fabrication :

Contact avec les yeux : Maintenir les paupières ouvertes et laver abondamment à l'eau.

Contact avec la peau : Laver au savon et à l'eau.

Contact par inhalation : Conduire la personne affectée à un lieu bien aéré. Appliquer une ventilation assistée en cas de réaction grave du blessé. Aérer correctement la zone de travail. Consulter un médecin en cas de malaise.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Résistance au feu : Catégorie: B, s1, d0 / Bfl, s1

Agents d'extinction adéquats : Tout agent adéquat contre le type de feu environnant. Les extincteurs à poudre polyvalente sont recommandés.

Equipements de protection personnelle : Selon le feu environnant.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Le matériau fini ne présente aucun risque de résidus.

7. Manipulation et stockage

Manutention manuelle.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'effectuer une évaluation des risques conformément à la loi locale sur la prévention des risques.

Il est recommandé de prendre les précautions suivantes :

- Des systèmes de manipulation sûrs doivent être utilisés (grue, charpentes en A avec barres de sécurité). Les élingues doivent être bien protégées/résistantes car le matériau est plus coupant que la pierre naturelle.
- Utiliser un casque, des chaussures de sécurité, des lunettes de sécurité et des gants à protection mécanique.

Précautions pour la protection de l'environnement. Il est spécifiquement recommandé d'utiliser des outils réfrigérés à l'eau afin d'éviter la formation d'ambiances pulvérolentes.

Stockage.

Il n'est pas nécessaire qu'il y ait des conditions spécifiques pour un stockage sûr, il suffit de procéder au stockage au sein d'un lieu convenablement fermé et couvert. Éviter de forts impacts pouvant provoquer la cassure du matériau.

8. Contrôles d'exposition et protection personnelle

Valeurs limites d'exposition.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'effectuer une évaluation des risques d'exposition à la poussière conformément à la loi locale sur la prévention des risques.

**Valeur limite d'exposition en mg/m^3
8 heures TWA – Poussière alvéolaire**

PAYS/AUTORITÉ	POUSSIÈRE INERTE	QUARTZ (Q)	CRISTOBALITE (C)	TRIDYMITTE (T)
Belgique / II	3	0,1	0,05	0,05
France / VIII	7	5 or 25 k/Q	0,05	0,05
France / IX	5	0,1	0,05	0,05
Suisse / XXIII	6	0,15	0,15	0,15

Q : quartz percentage - K=1

PAYS	ADOpte PAR/DENOMINATION DE LA LOI	NOM OEL (SI SPECIFIQUE)
Belgique / II	Ministère de l'Emploi et du Travail.	
France / VIII	Ministère de l'Industrie (RGIE).	Empoussiérage de référence
France / IX	Ministère du Travail.	Valeur limite de Moyenne d'Exposition
Suisse / XXIII		Valeur limite de Moyenne d'Exposition

Source: IMA-Europe. Date : Mai 2010, mise à jour disponible sur le site: <http://wvm.ima-europe.eu/otherPublications.html>

Contrôles d'exposition. Élaboration et Installation.

Le fabricant recommande l'élaboration et l'installation du matériel au moyen de méthodes de production en milieu humide. La poussière produite dans les processus d'élaboration contient de la silice cristalline alvéolaire (SiO_2).

Une exposition prolongée à la poussière dérivée d'opérations de coupe et d'élaboration, sans utiliser les mesures de protection adéquates peut causer de graves incidences en matière de santé, y compris la pneumoconiose et la silicose, ainsi qu'une évolution défavorable à d'autres maladies pulmonaires (Bronchite, emphysème, etc.)

L'exposition à la poussière doit être surveillée et contrôlée avec des mesures de contrôle adéquates telles que :

- Machines et outils ayant des systèmes d'apport d'eau ou de «voie humide».
- Systèmes d'aération naturelle et/ou forcée garantissant la rénovation de l'air au sein des lieux de travail.
- Nettoyage et maintenance. Usage de systèmes de nettoyage par aspiration et/ou à l'eau, en évitant de balayer et d'utiliser de l'air comprimé, car ces méthodes favorisent une ambiance pulvérolente. Programmes de maintenances préventives des

installations afin de garantir les conditions correctes en matière d'ordre, de nettoyage et de fonctionnement des équipes de travail.

- Protection respiratoire pour particules de type P3 selon la réglementation EN 143:2001 et ses révisions EN 143/AC 2002, EN 143/AC 2005, y compris en travaillant avec de l'eau en tant qu'agent réducteur de poussière au cours de l'élaboration de Eco by Cosentino®.
- Protection des mains. Il est recommandé d'utiliser des gants à protection mécanique afin d'éviter les coupures avec les pièces lors de leur manipulation.
- Protection oculaire. L'usage d'une protection oculaire est recommandé, selon la réglementation EN166:2001.
- Protection cutanée. L'usage d'une protection cutanée n'est pas nécessaire mais il est recommandé d'utiliser une tenue de travail permettant d'éviter le contact de la poussière avec la peau. Se laver les mains et le visage au savon et à l'eau afin d'éliminer la poussière de l'élaboration avant les repos et à la fin du tour de service.
- Tenue de travail: ne pas laver en utilisant de l'air comprimé, nettoyer par aspiration.

Conformément aux lois et aux règlements correspondants, le matériau hors qualité ou jeté peut être déposé au

9. Propriétés physiques et chimiques

Apect : solide, selon la gamme commerciale.
Couleur : gamme commerciale.
Odeur : Inodore.
pH : Non applicable
Miscibilité (dans l'eau) : Non applicable
Absorption d'eau (EN-14617-1) : 0,08-0,1 %.
Densité (EN-14617-1) : 2.228-2.362 kg/m³
Résistance à la compression (EN-14617-15) : ≈ 190-232 MPa.
Résistance à la flexion (EN-14617-2) : ≈ 2,6-63,4 MPa.
Température d'ignition : Non applicable.
Point d'inflammation : Non applicable.

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter :

- Éviter le contact avec des surfaces à des températures supérieures à 150 °C.
- Éviter de forts impacts pouvant provoquer la cassure du matériau.
- Éviter son usage en extérieur.

Produits de décomposition: Aucun connu.

11. Information toxicologique

Service médical d'information toxicologique
 (Espagne): +34 91 562 04 20

La poussière produite dans l'élaboration du produit contient de la silice cristalline alvéolaire (SiO₂)

Une inhalation prolongée et/ou massive de silice cristalline alvéolaire peut provoquer une fibrose pulmonaire et une pneumoconiose telle que la silicose ainsi qu'une évolution défavorable à d'autres maladies pulmonaires (bronchite, emphysème, etc.). Le principal symptôme de la silicose est la perte de capacité pulmonaire. Les personnes affectées par la silicose ont plus de risque de contracter un cancer du poumon.

12. Information écologique

Eco by Cosentino® ne présente pas d'écotoxicité, mais en raison de sa nature physique-chimique, il inhibe l'apparition de microorganismes à sa surface.

13. Considérations relatives à l'élimination

Conformément aux Directives européennes 91/156/CEE et 199/31/CEE, à la loi 10/98, du 21 avril et au R.D. 1481/2001, du 27 décembre, le produit hors qualité ou jeté peut être déposé au sein de décharges pour matériaux inertes.

Les emballages du produit Eco by Cosentino® seront éliminés en suivant les réglementations nationales. D'une façon générale, ils seront déposés au sein de conteneurs en plastique ou en papier selon si celui-ci peut être ou non recyclé.

14. Information relative au transport

Matériau non dangereux selon les critères de la réglementation du transport par terre, mer et air.

NUMÉRO UN	NON ASSIGNÉ	TRANSPORT PAR MER	
Packaging group	none	IMDG/IMO	non restreint
TRANSPORT PAR ROUTE ET CHEMIN DE FER		TRANSPORT PAR VOIE AÉRIENNE	
ADR/RID		ICAO/ITA	non restreint
TPC/TPF	non restreint		

15. Information réglementaire

Règlement CLP, (CE) n.º 1272/2008 conformément auquel a été rédigé la présente Feuille de données de sécurité (MSDS).
 Étiquetage selon les directives européennes EEC.

16. Autres informations

Il est recommandé de consulter Cosentino, S.A. avant d'utiliser ou de fournir le matériau pour un autre type d'applications, différentes de celles citées précédemment.

D'après toutes nos connaissances actuelles, l'information contenue au sein de ce document est véritable et exacte. Toutefois, toutes les recommandations ou suggestions formulées ne bénéficient pas de notre garantie, dans la mesure où les conditions d'usage du matériau échappent à notre contrôle.

De plus, la teneur de la présente feuille de sécurité ne peut en aucun cas être interprétée comme une recommandation d'usage pour n'importe quel matériau au mépris des lois, des pratiques de sécurité ou des brevets en vigueur ayant trait à tout matériau ou usage. Le récepteur de notre matériau devra observer, sous sa responsabilité, les réglementations et les règles correspondantes. Les données contenues au sein de cette Feuille de données de sécurité ne constituent en aucun cas une garantie de propriétés spécifiques et ne donnent en aucun cas lieu à une relation contractuelle.

La présente Feuille de données de sécurité (MSDS) est conforme au Règlement CLP, (CE) n.º 1272/2008

Pour de plus amples informations, veuillez suivre les instructions données dans le Guide de bonnes pratiques pour l'élaboration édité par le fabricant. Informations disponibles sur www.ecobycosentino.com

Vous trouverez de plus amples informations sur <http://www.nepsi.eu/> et au sein du Guide de bonnes pratiques lié à la protection de la santé du travailleur, à la manipulation adéquate et à l'usage adapté de la silice cristalline et des produits en contenant, édité par NEPSI.

COSENTINO®

SILESTONE®

DEKTON®

SENSA



COSENTINO HEADQUARTERS

Ctra. Baza a Huércal - Overa, km 59 / 04850 - Cantoria - Almería (Spain)

Tel.: +34 950 444 175 / Fax: +34 950 444 226 / info@cosentino.com

www.cosentino.com / www.silestone.com / www.dekton.com / www.sensabycosentino.com / www.scalea.es